

Commune d'ETAIN

MARCHE DE TRAVAUX VOIRIE ET ASSAINISSEMENT – Programme 2004

RAPPORT DE PRESENTATION

1. Nature et étendue des besoins à satisfaire

La Commune d'Etain a procédé à un appel public à concurrence pour la réalisation de son programme annuel d'entretien des voiries communales, ainsi que pour la création partielle d'une nouvelle voirie, à savoir :

- construction de la voirie provisoire du futur collège
- construction de trottoirs : avenue des C.Chênes, allée Ronsard, rue du Dr Munier, rue Lataye, rue du 3°RHC, rue d'Alsace, rue Justin Paul
- travaux d'assainissement allée Molière

La Direction Départementale de l'Equipement a été désignée en qualité de maître d'œuvre par délibération du Conseil Municipal d'Etain en date du 28.01.2004 (n°2004-5).

L'estimation produite par le maître d'œuvre s'établit à 295 983 € HT soit 353 995.67 € TTC.

Le financement de cette opération se fera pour partie par les aides prévues auprès de financeurs (création nouvelle voirie), et le reste sur les fonds propres de la commune.

2. Procédure de passation de marché

Par délibération du 28.01.2004 précédemment citée, la collectivité a décidé d'opter pour la procédure de marché négocié avec publicité et mise en concurrence telle que définie aux articles 34, 35, 65 et 66 du Code des Marchés Publics (décret 2004-15 du 7.01.2004).

L'avis d'appel public à concurrence a été transmis le 5.03.2004 au BOAMP et au Moniteur des Travaux Publics.

Les candidatures devaient être déposées le 30.03.2004.

3. Déroulement de la procédure :

Candidatures :

Suite à l'avis paru au BOAMP et au Moniteur, 12 candidats ont sollicité le dossier de consultation des entreprises et un pli est arrivé hors délai (il fut retourné tel quel, sans être ouvert).

Le 30.03.2004, la personne responsable du marché, assisté de l'adjoint aux travaux et du Directeur Général des Services de la Commune, a examiné les candidatures.

Deux candidatures ont alors été rejetées, l'une n'étant pas conforme aux termes de l'avis d'appel à concurrence (aucune des pièces exigées n'était jointe), l'autre ne présentant aucune référence en matière de voirie.

10 DCE ont été transmis le 31.03.2004, avec mention d'une date limite de dépôt des offres fixée au 15.04.2004 à 12 heures.

Offres :

A la date du 15.04.2004, 8 plis furent enregistrés en Mairie.

Le 21.04.2004, la personne responsable du marché a examiné les offres, assisté de l'adjoint aux travaux et du Directeur Général des Services de la Commune.

La personne responsable du marché a engagé les négociations oralement avec 3 candidats sur des critères de délai d'exécution : SLD, AXIMA et MONTI

Suite à ces négociations, les candidats ont remis une nouvelle offre accompagnée pour deux d'entre eux par un acte d'engagement rectifié.

La PRM a proposé le classement suivant : *1. Monti - 2. SLD - 3. AXIMA* à la Commission d'appel d'offres réunie le 28.04.2004, qui l'a validé, attribuant ainsi le marché à la société MONTI 55150 Damvillers pour 238 294.30 € HT.

A noter : L'entreprise Monti s'est déclaré comme candidat agissant seul, mais a cependant présenté une offre en co-traitance avec un candidat qui avait été retenu (ELTP) mais qui n'a pas présenté d'offre seul.

Fait à Etain, le 5.05.2004

Le Maire, Personne Responsable du Marché
Jean PICART